

**Parlons
santé
mentale!**



Santé mentale

Aider les élèves en souffrance psychique



► **Le bien-être et la santé mentale des jeunes se sont significativement dégradés en France ces dernières années.**

- 1,6 million de mineurs souffrent d'un trouble psychique
- À l'école élémentaire, 13 % des élèves présenteraient un trouble de santé mentale
- Les filles sont particulièrement touchées



► L'École réaffirme son rôle de prévention, de détection et d'orientation.

- Un protocole santé mentale dans chaque école, collège et lycée
- Des niveaux de réponse gradués selon le degré d'urgence
- Une coordination renforcée avec les professionnels de santé du territoire



Le protocole santé mentale

**Repérage des élèves
en souffrance** par toute
la communauté éducative

**Accueil et écoute
des élèves concernés**
(médecin, psychologue,
infirmière scolaire, etc.)

Réponse graduée
en fonction de la gravité
de la situation



NIVEAU 1

ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE

Si la situation est sérieuse
mais pas urgente, les personnels
peuvent proposer à l'élève :

- une prise en charge interne ;
- une orientation vers des
ressources externes adaptées.



NIVEAU 2

BESOIN D'ORIENTATION RAPIDE

S'ils l'estiment nécessaire, les personnels prennent des mesures pour une orientation rapide :

- prise de contact avec les parents de l'élève ;
- avec l'accord des parents, orientation vers des ressources externes adaptées ;
- délivrance d'un coupe-file pour obtenir un rendez-vous rapide.



NIVEAU 3

PRISE EN CHARGE URGENTE

En cas de crise ou de danger,
les personnels apportent
une réponse immédiate :

- appel au 15 ;
- prise de contact avec
les parents de l'élève ;
- avec l'accord des parents,
prise en charge avec coupe-file
dans les plus brefs délais.

